



---

**Eric LABAYE**  
*Président*

---

Palaiseau, le 26 septembre 2019

Le Conseil d'administration de l'École polytechnique au cours de sa 189<sup>ème</sup> séance du 26 septembre 2019 approuve les délibérations suivantes :

**Délibération n°1 : Compte-rendu du CA du 20 juin 2019**

Le Conseil d'administration approuve le compte rendu du Conseil d'administration du 20 juin 2019.

**Délibération n°2 : Nomination du Directeur de l'Enseignement et de la Recherche**

En date du 26 septembre 2019, le Conseil d'administration émet un avis favorable à la nomination du professeur Yves Laszlo comme Directeur de l'Enseignement et de la Recherche de l'École polytechnique.

**Délibération n°3 : X-Square – Fonds d'amorçage**

Le Conseil d'administration encourage l'École polytechnique à poursuivre l'instruction du projet X-Square.

Les engagements de l'École polytechnique seront soumis à l'approbation du Conseil d'administration de décembre 2019.

**Délibération n°4 : Nombre de place au concours 2020**

Le Conseil d'administration donne un avis favorable quant au nombre et à la répartition des places offertes au concours 2020 proposés dans la pièce n°7.

**Délibération n°5 : Décision d'exonération des droits de scolarité des élèves internationaux**

Le Conseil d'administration décide d'accorder les exonérations des droits de scolarité proposées par la commission d'exonération en faveur des élèves étrangers de la promotion X-2019 dont la liste est présentée en séance et figure dans la pièce n°8.

**Délibération n°6 : Règlement des études du programme Bachelor**

Le Conseil d'administration approuve le règlement des études du programme Bachelor pour l'année académique 2019-2020.

**Délibération n°7 : Nomination au Haut Collège**

Le Conseil d'administration approuve la nomination du professeur Pierre Picard au Haut Collège de l'École polytechnique avec tous les droits et devoirs qui s'y attachent, à compter du 26 septembre 2019.

### **Délibération n°8 : Désignation des Commissaires aux comptes**

Le Conseil d'administration approuve la nomination du cabinet Mazars en qualité de Commissaire aux comptes de l'École polytechnique, à compter de l'exercice 2019, pour une durée de six ans. Le collège des Commissaires aux comptes de l'École polytechnique est désormais composé, comme suit :

Co-titulaires : Mazars  
Deloitte

Suppléants : M. Jean-Philippe Mathorez à titre personnel  
Cabinet BEAS

### **Délibération n°9 : Admission en non-valeur**

Le Conseil d'administration autorise l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables d'un montant de 146.689,75 € et acte du soutien de l'ordonnateur pour le recouvrement des créances admises en non-valeur.

### **Délibération n°10 : Réforme de matériel**

Le Conseil d'administration approuve la modification du tableau des immobilisations au titre de l'exercice 2019.

*Signé*

**Eric LABAYE**  
Président du Conseil d'administration  
de l'École polytechnique